



RETRAITE SPORTIVE CHAMPAGNOLAISE

BULLETIN D'ADHÉSION SAISON 2023-2024

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone fixe : Tél. mobile :
Courriel :
Date de naissance : Sexe : H / F

Situation : Retraité Sans activité professionnelle autre situation :

Si l'une des deux conditions d'adhésion à la FFRS ne sont pas remplies (+ de 50 ans, inactif ou retraité) une dérogation du Comité Directeur de la Retraite Sportive Champagnolaïse sera requise.

Veuillez préciser les coordonnées de la personne à prévenir en cas de problème :

Nom..... Prénom..... Tel.....

Activités que vous souhaitez pratiquer durant cette saison

Randonnées Marche/Balade de proximité Cyclotourisme Gymnastique

Adhésion

Lien vers le logiciel d'adhésion <https://ffrs360-crm.my.site.com> à partir du 2 septembre 2023

Documents à fournir par chaque membre souhaitant une aide à l'inscription :

- **La présente demande d'adhésion complétée.**
- **Un chèque non rempli ou une Carte Bancaire. Suivant les options choisies au moment de l'inscription, le montant varie.** Sont comprises : la licence fédérale, l'assurance responsabilité civile réglementaire, les quotes-parts CORERS, CODERS et association champagnolaïse. **En option :** L'assurance individuelle accident corporel (1,08 €), l'assistance rapatriement (0,56€) sont optionnelles, mais conseillées par la Fédération. L'individuelle accident * *(5,22€) et l'assurance effets personnels (27€).

Le chèque sera libellé à l'ordre de la Retraite Sportive Champagnolaïse.

FFRS Retraite sportive champagnolaïse
Siège et adresse postale : chez M. Michel Lacroix – 1, avenue Voltaire – 39300 CHAMPAGNOLE – Tél. : 06 84 23 56 43 –
Courriel : ffrs39champa@gmail.com - Internet : ffrs39champa.jimdo.com



Attestation assurance

La loi oblige toutes les associations sportives à souscrire une assurance garantissant la responsabilité civile pour tous les adhérents. La Fédération verse donc 0,65 € à la compagnie qu'elle a choisie (Gras Savoye) pour garantir la responsabilité civile de tous les adhérents.

Le code du sport et ses différents décrets d'application encouragent fortement chaque adhérent à souscrire une assurance individuelle accident dommage corporel. La FFRS vous propose de souscrire cette assurance chez Gras Savoye pour 1,08 €.

Vous avez donc la possibilité en réglant votre adhésion d'accepter ou non cette assurance individuelle accident dommage corporel et l'assistance rapatriement.
